

DECRET N° 96-243 du 21 Juin 1996

Portant nomination du Commissaire
Principal de Police ALE Ibrahim Abassi
en qualité de Directeur des Renseignements
Généraux et de la Surveillance du
Territoire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-269 du 03 Décembre 1991 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 Juin 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Commissaire Principal de Police ALE Ibrahim Abassi est nommé Directeur des Renseignements Généraux et de la Surveillance du Territoire

Article 2.- Le Présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

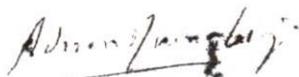
Fait à COTONOU, le 21 Juin 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



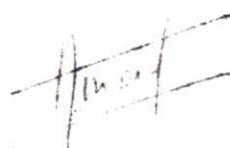
Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité et de l'Administra-
tion Territoriale,



Théophile N'DA.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

AMPLIATIONS : PR 4 PM 2 MF 2 MISAT 2 SGG 4 INTERESSE 1.-